

	<p><b>SECTION</b></p> <p>DE L'</p> <p><b>INDRE ET LOIRE</b></p>	<p><b>SECTION F.O.-DGFIP 37</b>  <b>DDFIP INDRE ET LOIRE</b>  94 Boulevard Béranger  37 032 TOURS CEDEX 1  Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26</p> <p>Adresse mèl : <a href="mailto:fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr">fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr</a>  Site de la section : <a href="http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/">http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/</a></p>
---	---	---

## COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 05 JUIN 2015

### Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès verbal de la réunion du 12 mars 2015 (pour avis)
- 2/ Plan Local de formation 2015 (pour avis- p.2)
- 3/ Bilan du tableau de bord de veille sociale (pour information – p.2)
- 4/ Organisation de la gestion de l'équipe départementale de renfort (pour information- p.3)
- 5/ Modification de la RAN de rattachement de la trésorerie de Montbazon transférée à SORIGNY (pour avis – p.4)
- 6/ Présentation des projets de restructurations du réseau pour l'année 2016 (pour information – p.4)
  - Fusion des Trésoreries d'Azay-le-Rideau et Montbazon (p.4) ;*
  - Transfert de la gestion de deux communes et du recouvrement impôts(p. 5) ;*
  - Fusion des Trésoreries de Ligueil et Touraine du Sud (p. 6) ;*
  - Fusion des SIE de Tours Sud et Tours Est (p. 6) ;*
  - Fusion des SIP de Tours Sud et Tours Est (p.6) ;*
  - Création d'un PELP (p.7) ;*
  - Création d'un PTGC (p.7) ;*
  - Création du pôle départemental CSP des particuliers (p.7) ;*
- 7/ Questions diverses (p. 8)

La section **F.O.-DGFIP 37** souhaite l'ajout de cinq points à l'ordre du jour :

- Information sur les postes concernés par les transferts de fonds effectués ou non par la Brinks à compter du 1er juin
- Réorganisation des divisions de la DDFIP 37 Bd Béranger-rue Victor Hugo
- Situation et devenir du service Pilote SIRHIUS
- Information concernant les conséquences des modifications des horaires d'ouverture des services sur l'octroi de la prime de caisse et de la prime d'accueil aux agents.
- Information sur la communication mise en place auprès des postes et du public pour ces aménagements.

## **1/ Approbation du procès verbal de la réunion du 12 mars 2015**

Vote des OS : pour à l'unanimité

## **2/ Plan Local de formation 2015**

L'élaboration du plan local de formation repose sur 3 sources : les actions prévues au plan national de formation, celles organisées au niveau du centre interrégional de formation (CIF) et celles à l'initiative de la direction départementale ou résultant du recensement des besoins exprimés par les cadres et les agents du département.

Au niveau national, l'accent est porté sur l'amélioration de la relation à l'utilisateur, la sensibilisation aux règles et aux bonnes pratiques d'utilisation des données à caractère personnel et la gestion interne des risques.

Dans le secteur public local, l'offre de formation se décline désormais en partenariat avec le CNFPT, notamment pour la dématérialisation.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est le fil conducteur d'un important dispositif de formation dans le domaine de la fiscalité des professionnels.

Enfin, l'ENFiP poursuit le déploiement de nouvelles offres de formations numériques qui représentent 16 % des actions du PNF.

En raison de la validation du PNF début mars, le PLF est présenté tardivement aux agents. Afin de proposer le plus tôt possible un plan local, le SLF établira un PLF initial dès le début de l'année et un PLF complémentaire au regard des besoins issus des entretiens d'évaluations.

Le PLF est disponible sur Ulysse 37 sous la rubrique les agents -formation professionnelle onglet plan de formation.

Vote des OS : pour à l'unanimité

## **3/ Bilan du tableau de bord de veille sociale**

D'après l'administration l'examen des indicateurs du TBVS ne révèle pas de difficulté aiguë dans les différentes structures du département !!!

Cependant, il est retenu que les conditions de travail ont été plus tendues à certaines périodes de forte activité (campagne d'impôt sur le revenu, d'avis d'imposition....) et dans certains services en raison de départs en retraite, d'absence de remplacement d'agents mutés ou encore de changements de méthodes de travail.

L'année 2014 est marquée par un taux de couverture global des effectifs en recul, certaines résidences administratives nationales comme Loches et Chinon présentant un sous effectif conséquent, toutes catégories confondues, ce qui peut être à l'origine d'un sentiment exprimé de forte inquiétude.

Cette inquiétude, potentiellement source de mal-être, pourrait expliquer le résultat des indicateurs liés à l'absentéisme pour raison de santé.

Le nombre d'arrêts de travail de courte durée est en augmentation depuis 2012. En 2014, le nombre d'arrêts est en augmentation de 13 % par rapport à 2013, faisant suite à une augmentation de 28,9 % en 2013.

Le nombre de jours de congés de maladie serait pour 2014 de 4 921, soit une augmentation de 12,58 % par rapport à 2013, ce qui correspond globalement à l'augmentation du nombre de jours de congés de courte durée recensés.

#### **4/ Organisation de la gestion de l'équipe départementale de renfort (EDR)**

La création au 1<sup>er</sup> septembre prochain de l'équipe départementale de renfort supprimera l'actuelle équipe mobile de renfort (EMR-gestion Publique) et les agents de l'échelon départemental de renfort et d'assistance (EDRA-gestion fiscale).

Seront, de plus, intégrés dans l'EDR, les membres du CPS Relais, qui assurent des missions de renfort en dehors des périodes CPS (soit environ du mois de mars à août). Membres de l'EDR, ils seront affectés au CPS relais de août à février.

L'EDR sera donc composée de 34 personnes (23 B et 11 C dont les 10 EMR- 12 EDRA et 6 CPS). Il est rappelé les objectifs de cette... fusion (on peut le dire) : Mutualiser les moyens et les bonnes pratiques, constituer une force de remplacement à destination des services départementaux pour combler les absences d'effectifs, répondre à des pics d'activité ou à des besoins spécifiques.

L'EDR sera une mission-structure nationale et les agents, qui la composeront, seront titulaires de l'affectation nationale suivante : « Direction-sans-résidence-Équipe de renfort ».

L'EDR sera composée des agents affectés à des missions de renfort (les actuels EMR-EDRA-CPS relais) au 1<sup>er</sup> mars 2015 qui ont, ainsi, automatiquement, bénéficié d'une affectation « Direction-sans-résidence-Équipe de renfort ».

La Direction locale a lancé un appel à candidature pour compenser les vacances d'emploi prévisibles et 3 agents B (de l'ex-filière Gestion Publique) ont été retenus sur les 7 candidats (5B de l'ex-filière Gestion Publique et 2 C de l'ex-filière Fiscale).

La Direction locale maintient la spécialisation des agents qui composent l'EDR qui pourront, s'ils le souhaitent, élargir leur domaine de compétence par des formations.

Les modes de gestion de l'EDR seront très largement inspirés de l'actuelle EMR

L'EDR sera rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement au Pôle Pilotage et Ressources et le responsable (M. GABUT) de la division stratégie et contrôle de gestion sera en charge du suivi et de la valorisation des missions. Il devra, de plus, animer et soutenir l'EDR en organisant des réunions périodiquement, assurer la gestion des congés/absences et bien sûr réaliser l'évaluation professionnelle des 34 agents.

Il établira donc le planning des affectations chaque mois en fonction des demandes des chefs de service, de la compétence et de la disponibilité des membres de l'EDR .

Le tableau des affectations sera adressé aux membres de l'EDR au moins 5 jours avant le début de la mission et vaudra ordre de mission.

Une affectation dans un même service ne pourra excéder 3 mois (sauf cas particulier).

Les chefs de services qui auront bénéficié du soutien de l'EDR, devront établir un compte rendu qui devra être signé par l'agent de renfort et le transférer au responsable de la division stratégie et contrôle de gestion.

Suite aux demandes de **F.O.-DGFIP** la Direction a confirmé que :

1/ les 34 membres de l'EDR bénéficieront de la NBI

2/ les chefs de services devront probablement exprimer leurs demandes plus tôt (actuellement pour le 19 du mois précédent) pour tenir le délai des 5 jours et compte tenu du nombre de personnes à affecter (34)

Par ailleurs, la Direction devra globalement préciser l'adresse administrative de chaque agent (certains sont rattachés en dehors de Tours) et plus spécifiquement celle de l'actuelle membre de l'EMR rattachée à Azay le Rideau (suite à la fusion du poste avec celui de Montbazon).

Les personnes du CPS relais bénéficieront des conditions actuelles d'affectations (4 personnes à vocation départementales et les autres à résidence (TOURS)), En revanche, les personnes qui seront mutées dans l'EDR ne pourront plus prétendre à ces spécificités, la règle commune s'appliquera.

Nous avons également demandé si le statut des membres de l'équipe de renfort ne s'opposait pas à la perception de la prime de caisse dès lors qu'ils occupent cette fonction en poste.

## **5/ Modification de la RAN de rattachement de la trésorerie de Montbazon transférée à SORIGNY**

La Direction constate que le rattachement de la trésorerie de Montbazon à la RAN de LOCHES la dessert fortement. Les personnes qui souhaiteraient être mutées à Montbazon ne veulent pas prendre le risque d'obtenir un autre poste de la RAN de LOCHES (Loches-Descartes...).

Montbazon sera rattachée à la RAN de TOURS, pour une date d'effet le 1/09/2016.

Vote des OS : **F.O.-DGFIP**, SOLIDAIRES pour ;CGT et CFDT abstention

## **6/ Présentation des projets de restructurations du réseau pour l'année 2016**

Ces projets seront soumis au prochain CHS-CT (le 26 juin prochain) avant de figurer à l'ordre du jour du prochain CTL, pour avis cette fois.

La Direction précise ses objectifs pour les fusions de trésoreries : Adapter les structures et le réseau départemental sur une triple approche : accessibilité, expertise et attractivité géographique.

Les fusions de postes résultent du constat suivant :

- \* la situation de certaines structures ne présentent pas une taille suffisante pour pouvoir assurer un fonctionnement satisfaisant
- \* l'évolution des besoins des publics par rapport à l'offre de services
- \* la nécessité d'offrir une qualité de service et une expertise aux usagers et partenaires
- \* la nécessité d'exercer les missions dans un cadre sécurisé
- \* les transformations annoncées des territoires aux plans institutionnels et le cas échéant démographique

les objectifs attendus des fusions :

- \* améliorer les conditions d'exécution des opérations comptable et financières des collectivités locales en optimisant l'organisation et la répartition des tâches
- \* renforcer la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités locales en créant des structures de taille compatible avec l'exercice de missions de conseil et d'accompagnement dans la gamme des nouvelles prestations offertes (moyens modernes de paiement-dématérialisation...)
- \* assurer la stabilité et la viabilité de la nouvelle structure après regroupement

Trois fusions étaient annoncées pour 2016, mais le Président de la séance a précisé que celle envisagée entre Bourgueil et Touraine Nord-ouest (Langeais) le serait au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **FUSION MONTBAZON/AZAY LE RIDEAU**

1ère étape : la trésorerie de Montbazon est transférée (probablement en octobre prochain) dans ses nouveaux locaux à SORIGNY

2ème étape : Fusion entre les deux postes avec une implantation à SORIGNY (prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016),

La fusion supprime un poste de catégorie A.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** a appelé l'attention de la Direction sur la situation des effectifs d'AZAY LE RIDEAU au 1<sup>er</sup> septembre, puisque les 3 personnes (B et C) qui composent l'effectif ont obtenu leur mutation !!!! Qui sera là, en conséquence, pour l'exécution des missions, la clôture de l'exercice civil et la préparation des transferts de missions ?

La Direction, compte sur les membres de l'EDR sachant que 2 des 3 personnes d'AZAY l'intégreront au 1<sup>er</sup> septembre...

**F.O.-DGFIP** a rappelé que les locaux de SORIGNY ont été conçus pour accueillir deux services distincts (le SPL et le recouvrement de l'impôt), or la trésorerie fusionnée sera exclusivement SPL. La conception des locaux paraît donc être à modifier.

Une visite sur site est programmée le 24 juin avec les personnels concernés et les membres du CHS-CT.

### **TRANSFERT DE LA GESTION DE DEUX COMMUNES ET DU RECOUVREMENT IMPOTS**

Les missions de gestion comptable et financières des postes subiront également des modifications puisque celles de la commune de CHAMBRAY LES TOURS (actuellement à la trésorerie de MONTBAZON) et celles de DRUYE (actuellement à la trésorerie d'AZAY LE RIDEAU) seront transférées vers la TRESORERIE DE TOURS BANLIEUE OUEST (TBO - Joué les Tours).

Les transferts de compétences impacteront les situations d'effectifs du poste fusionné ainsi que celui des SIP TOURS SUD-CHINON et TOURS NORD OUEST, et TBO sur la base des sources DELPHES (SPL) et SAGERFIP (RH).

Ainsi la Direction a-t-elle mesuré que :

- \* le SPL de CHAMBRAY LES TOURS correspond à 0,83 ETP (équivalent temps plein)
- \* le recouvrement de l'impôt d'AZAY LE RIDEAU correspond à 0,70 ETP (en moyenne sur 3 ans)
- \* le recouvrement de l'impôt de MONTBAZON correspond à 1,77 ETP (en moyenne sur 3 ans)

Et donc :

- \* que le transfert au SIP de CHINON correspond à un effectif transféré de 0,62 ETP
- \* que le transfert au SIP de TOURS NORD OUEST correspond à un effectif transféré de 0,47 ETP
- \* que le transfert au SIP de TOURS SUD correspond à un effectif transféré de 1,38 ETP
- \* que le transfert à TBO correspond à un effectif transféré de 0,83 ETP + 0,10 ETP (commune de DRUYES)

Les suppressions et les créations d'emplois dans les postes concernés résultent d'une répartition logique définie par les indicateurs statistiques utilisés par la Direction avec les limites que cela pose.

En effet, pour la trésorerie de MONTBAZON, on constate que l'indicateur DELPHES s'appuie sur les nombres de lignes de mandats, de titres de recettes, d'articles SPL à recouvrer, de budgets et de régies.

Or, si ces relevés ne peuvent être contestés, **F.O.-DGFIP** a souligné à la Direction que « dans la vraie vie », les choses n'étaient pas si limpides.

Par exemple, la CCVI (la communauté de communes du Val de l'Indre) et la commune de CHAMBRAY LES TOURS qui constituent les deux charges SPL les plus importantes et de taille à peu près identique ne nécessitent pas le même travail.

Aucun problème de fonctionnement avec CHAMBRAY LES TOURS (très peu de rejets, un délai global de paiement jamais dépassé) et surtout cet ordonnateur a fait le choix de créer une régie pour les domaines de la petite enfance, et de la jeunesse .

Le poste de Montbazou se trouve ainsi déchargé de tâches matérielles (encaissement des CESU, titres restaurant, encaissement en numéraire et par chèques), Ce qui n'est pas vrai pour la CCVI. Le contexte peut donc accentuer ou diminuer les ETP calculés.

### **FUSION LIGUEIL/TOURAINÉ DU SUD (DESCARTES)**

Fusion (prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016) entre les deux postes avec une implantation non connue à ce jour. Ligueil présente le gros avantage de dispenser notre Direction de verser un loyer à la Communauté de Communes qui accueillerait la trésorerie fusionnée dans ses locaux gratuitement. En cette période de « vaches maigres », l'argument pourrait être décisif !...

Cette fusion s'accompagnera du transfert de la mission du recouvrement de l'impôt des deux postes vers le SIP de LOCHES. La nouvelle entité sera donc exclusivement SPL.

Les transferts de compétences impacteront la situation des effectifs du poste fusionné ainsi que celle du SIP de LOCHES sur la base des informations SAGERFIP.

Ainsi la Direction a-t-elle mesuré que :

- le transfert du recouvrement impôts de DESCARTES au SIP de LOCHES correspond à un effectif de 1,05 ETP (moyenne sur 3 ans)
- le transfert du recouvrement impôts de LIGUEIL au SIP de LOCHES correspond à un effectif de 0,45 ETP (moyenne sur 3 ans)

Les effectifs transférés au SIP de LOCHES seront donc de 1,55 ETP. La fusion supprime un poste de catégorie A.

Les agents qui rejoindront la trésorerie « accueillante » seront éligibles à la prime de restructuration de service en vertu de l'article 1 de l'arrêté du 4 mai 2010.

### **FUSION DES SIP DE TOURS SUD/SIP DE TOURS EST**

L'objectif de la Direction est d'améliorer la qualité de service rendu aux usagers, ainsi que le pilotage, l'animation de la mission d'assiette et du recouvrement de l'impôt des particuliers, mais également les conditions de vie au travail des agents.

Le poste comptable issu de cette fusion sera dénommé SIP de TOURS SUD EST, sera composé de 47 personnes (1A+, 3A, 14 B, 29 C dont 4 personnes en charge de l'accueil : 1A, 2B et 1C) et situé au 6<sup>ème</sup> étage au Champ GIRAULT.

Au niveau de l'assiette, l'objectif est de créer 2 secteurs : SAID TOURS SUD et SAID TOURS EST et une cellule de soutien/expertise composée de 2B.

### **FUSION DES SIE DE TOURS EST/SIE DE TOURS SUD**

Après la fusion des SIE de Tours Nord et de Tours Ouest (SIE de Tours Nord-Ouest), la direction projette de fusionner les SIE de Tours Sud et de Tours Est en un nouveau SIE portant la dénomination de SIE de Tours Sud-Est.

Une réunion des agents chargés de la comptabilité des deux services se déroulera pour préparer l'harmonisation des pratiques et les liaisons internes de la cellule comptabilité avec les IFU (missions d'assiette et RAR), afin que le passage à la comptabilité de la structure unique soit facilité. Elle aura également pour objet d'organiser plus concrètement l'installation des agents en charge de la comptabilité des SIE de Tours Sud et de Tours Est.

Des réunions formelles et informelles avec les équipes des deux SIE ont été initiées et seront régulièrement organisées pour communiquer toutes les informations nécessaires et recueillir les remarques des agents.

La création du SIE fusionné implique la suppression d'un emploi de responsable de structure (A+). La nouvelle structure sera composée d'un emploi de catégorie A+, 2 emplois de catégorie A, 20 emplois de catégorie B et 5 emplois de catégorie C.

Le SIE de Tours Sud-Est sera implanté au 5ème étage du Centre des Finances Publiques du Champ-Girault où se situent actuellement les deux SIE faisant l'objet de la fusion.

La réorganisation prendra effet au 1er janvier 2016.

### **CREATION DU PÔLE D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS (PELP)**

Le PELP gère les locaux commerciaux et industriels, ainsi que des déclarations déposées dans le cadre de la révision foncière.

Ses missions sont détaillées dans les fiches n° 2-2 et 2-4 (accueil) de la BAO du 27 mai 2014. Le PELP est une structure autonome située à Tours et placée sous l'autorité du cadre A+ responsable du CDIF en charge également du PTGC. Il est composé de 4 agents : 1 cadre A adjoint ; 3 agents B.

Actuellement, 75 % des locaux professionnels relèvent du CDIF de Tours, 15 % de celui de Chinon et 10 % de celui de Loches.

Il est à noter que la création du PELP n'emporte pas le transfert des missions foncières des locaux d'habitation vers les SIP.

**F.O.-DGFIP** dénonce une fois de plus le transfert de charges et/ou de missions sans les emplois nécessaires, et un éloignement des contribuables et usagers des services publics.

### **CREATION DU POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE GESTION CADASTRALE (PTGC)**

La DDFiP d'Indre-et-Loire souhaite créer, au 1er septembre 2016, un PTGC départemental.

Le PTGC est chargé de la gestion de la documentation cadastrale, des voies et des travaux topographiques.

Le PTGC est une structure intégrée au CDIF de Tours et placée sous l'autorité du cadre A+, responsable du CDIF en charge également du PELP.

Il sera composé de 13 agents :

- 1 cadre A adjoint ;
- 9 agents B, géomètres (6 en résidence à Tours, 2 à Loches et 1 à Chinon);
- 3 agents C en résidence à Tours pour la cellule dessin.

Les géomètres actuellement en poste à Loches et Chinon conservent leur affectation géographique.

Il est à noter que la création du PTGC n'emporte pas le transfert des missions foncières des locaux d'habitation vers les SIP.

### **CREATION D'UN PÔLE DE CONTROLE SUR PIÈCES DES PARTICULIERS A TOURS**

Les trois cellules CSP attachées aux SIP de Loches, Amboise et Chinon ont été mises en place au 1er novembre 2008 et créées au TAGERFIP au 1er janvier 2009, l'administration estime qu'elles ne permettent plus, dans leur structure actuelle, de répondre de manière optimale aux attentes en termes d'animation, de mutualisation, de soutien et de couverture du tissu fiscal.

Il est envisagé de détacher les cellules CSP des trois SIP et de les rattacher à la cellule CSP des particuliers de Tours créée le 1er janvier 2015, qui est placée sous la responsabilité d'un cadre dédié, dont la dénomination sera « Pôle départemental de contrôle sur pièces des particuliers ».

Il a été déclaré que des réunions formelles et informelles avec l'ensemble des équipes seront organisées pour communiquer toutes les informations nécessaires et recueillir les remarques des agents.

La nouvelle structure aura compétence sur tout le département. Le nombre d'emplois n'est pas déterminé et est en cours d'étude.

Le Pôle départemental de CSP des particuliers sera installé au 7ème étage du CDFP de Tours, étage où, dans un but d'échanges et de mutualisation, seront réunis les services dédiés au CSP : PCR, Pôle CSP et PCE. La mise en place du Pôle départemental de CSP des particuliers à Tours prendra effet au 1er septembre 2016.

**F.O.-DGFIP** note que comme toujours il est initié un projet pour compenser les pertes d'emplois, car actuellement il n'y a plus d'agents sur la cellule CSP de Chinon notamment !!!

### **7/ Questions diverses posées par F.O.-DGFIP**

– Transferts de fonds : 14 postes relèvent depuis le 1<sup>er</sup> juin de la BRINKS (et donc 9 de la POSTE). Les contrats signés avec la BRINKS et la Poste sont exclusifs.

**F.O.-DGFIP** déplore que les services concernés ne soient prévenus qu'après et qu'ils n'aient pas eu le matériel nécessaire au 1<sup>er</sup> juin.

— Réorganisation des divisions de la DDFIP 37 au Bd BERANGER. **CF plan en PJ**

L'implantation des DFT, qui rejoignent la division SPL, sur le site HUGO fait débat, mais la Direction confirme son choix.

**F.O.-DGFIP** trouve que le manque de communication a généré de nombreux « bruits de couloir »...de perte de temps et d'énergie.

– La Direction n'a pas d'information sur le devenir de SIRHIUS et juge qu'il n'y a pas lieu d'avoir des craintes sur un arrêt du projet, qui se développe malgré tout à un rythme d'évolution fluctuant.

À ce jour un problème d'évolution de l'application informatique provoque un ralentissement durable.

L'équipe sera formée dans les services RH et liaison rémunérations, en binôme, et pourra donc intervenir « en renfort » dans ces deux services (dispositif de soutien aux personnes et au service).

**F.O.-DGFIP** constate que l'absence de perspectives claires génère de nombreuses tensions comme il est reconnu au niveau ministériel.

– Concernant les conséquences des modifications des horaires d'ouverture des services sur l'octroi de la prime de caisse et de la prime d'accueil aux agents, la DDFIP est en attente de nouvelles instructions de la part de la DG.

– La communication auprès du public sur les aménagements des horaires d'ouverture sera mise en place très prochainement !!!!

– À la demande de la CGT il a été évoqué les travaux à l'hôtel particulier Bd BERANGER : La Direction n'a pas de budget et espère une réalisation en 2016. Un rapport sécurité réalisé par les pompiers devra au préalable être effectué.

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CTL : Sylvie AKHBARI, Gilles LAVERGNE et comme expert Christophe MEUNIER